



CLASSIQUES
GARNIER

GRÉVIN (Benoît), « [Introduction de la deuxième partie] », *La Première Loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France (1374)*, p. 137-137

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09902-4.p.0137](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09902-4.p.0137)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Il est à présent temps d'envisager l'analyse de l'acte, en tentant de repartir de ces travaux pour aller plus loin dans le déchiffrement de sa structure, de ses sources, de sa logique d'agencement. On suivra pour ce faire un ordre logique et analytique, en partant de la séparation des grandes unités diplomatiques qui constituent l'acte, pour continuer par un examen de son organisation syntaxique, avant d'aboutir à la discussion du détail de la construction et de ses matériaux, bloc par bloc.